
**PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS**

N 002 /MCICL/PRMP

Lomé, le 13 JAN 2022

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET GENERAL

Dans le cadre de l'exécution de son budget 2022, le Ministère du commerce de l'industrie et de la consommation locale se propose de constituer une base de données des fournisseurs et prestataires de service ou de travaux pour la réalisation de diverses activités dont le coût estimatif par activité est inférieur au seuil de passation.

Les consultations restreintes et demandes de renseignement de prix seront effectuées sur la base d'un répertoire préétabli de prestataires conformément à l'article 12 du décret N°2011-059/PR du 04 mai 2011 portant définition des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics.

A cet effet, le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale invite les opérateurs économiques régulièrement installés au Togo à manifester leur intérêt à figurer dans ce répertoire des prestataires en envoyant un dossier de candidature sous pli fermé à l'adresse suivante :

Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, Place des Martyrs, Tel : 90 16 72 23 /70 43 99 19 Fax : 22 21 05 72, BP : 383 ; au bureau de Mr ANIDOU Bidèma.

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- La carte unique de création d'entreprise
- Les noms, prénoms, raison sociale, adresse téléphone, fax, e-mail ;
- Les pièces administratives en cours de validité (carte d'opérateur économique dont le régime fiscal est réel avec TVA, relevé d'identité bancaire) ;
- Les expériences dans le domaine choisi (attestation de bonne fin d'exécution) ;
- L'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier.

Les domaines concernés par la présente sollicitation sont :

1. Mobilier de bureau et matériel de bureau ;
2. Matériel informatique ;
3. Matériel de transport (véhicules à deux roues et à quatre roues) ;

4. Fournitures de bureau ;
5. Fournitures informatiques ;
6. Fourniture et entretien d'équipement bureautique : copieurs ;
7. Entretien des bureaux ;
8. Entretien du matériel de bureau ;
9. Entretien du mobilier de bureau ;
10. Entretien du matériel informatique ;
11. Entretien et réparation du matériel téléphonique ;
12. Entretien et réparation des sanitaires ;
13. Fourniture, installation et maintenance des climatiseurs ;
14. Entretien et réparation du matériel de transport ;
15. Construction, aménagement ou réhabilitation de bâtiments ;
16. Travaux d'électricité ;
17. Fourniture de matériel et outillages (outillages électriques, mécanique, de plomberie etc.) ;
18. Entretien de bâtiment ;
19. Services de prestation intellectuelle : cabinet et consultant individuel ;
20. Service traiteur (fourniture de repas pour les réunions, les fêtes et autres collations) ;
21. Communication et actions publicitaires ;
22. Sécurité et gardiennage.

N.B. : Le Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale rappelle aux fournisseurs et prestataires qui exécutent déjà des prestations avec le Ministère qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité et qu'ils devront actualiser leurs dossiers pour faire partie de la liste restreinte.

Une liste de prestataires sera établie par domaine d'activité après étude de dossier. Seuls les prestataires figurant sur ladite liste seront consultés pour d'éventuelles commandes publiques au cours de l'année 2022.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Ministère au plus tard le 18 février 2022 à 17 heures T.U.

